



ASSOCIATION SPORTIVE DU LYON SALVAGNY GOLF CLUB

La Tour de Salvagny, le 1^{er} juin 2024

Cher(ère) membre,

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril dernier, nous n'avons pas atteint le quorum. La présentation des modifications a été faite, mais aucun vote n'a eu lieu.

Conformément aux statuts, j'ai l'honneur de vous informer que nous organisons une deuxième **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra **le vendredi 28 juin 2024 à 19h00** au Lyon Salvagny Golf Club.

Aucun quorum n'est requis, et comme aucun changement n'a été fait, nous procéderons au vote directement sans présentation.

Ordre du jour : **Modification des statuts de l'A.S.**

- Vote de la résolution d'adoption des modifications

Je vous prie de croire, cher(ère) membre, à mes sentiments golifiques et amicaux les meilleurs.

Le président de l'Association Sportive,

Pascal Sordet